

Opérateur en Vidéoprotection (OVP)

V2024.01

inter

intra



Durée : 159 heures de formation

Nombre de participants :

Min 4 – Max 12

Lieux de formation :

Notre site de VERNEUIL EN HALATTE:

CDF EVOLUTION

7 avenue Hurel Dubois

60550 Verneuil en Halatte

Autorisation CNAPS :

FOR-060-2029-07-23-20240604790

Nos sites sont accessibles et adaptés aux personnes handicapées

Porteur d'un handicap, merci de prendre

contact avec notre référent Handicap :

Thomas NISSET.

** Attention aucune compensation du handicap n'est prévue par le certificateur pour le passage des épreuves.*

Délai d'accès et calendrier :

30 jours (sous réserve de toutes les pièces justificatives et du nombre de candidat requis).

Nos tarifs :

A partir de 1500€ HT.

Contact :

Thomas NISSET

Responsable du centre de formation

09.72.60.32.21

contact@cdf-evolution.fr

Public visé :

Toute personne souhaitant entamer une carrière d'agent de Vidéoprotection.

Pré-requis :

- Savoir lire et écrire le français (B1), maîtriser les opérations de calcul de base (test d'entrée).
- Avoir une autorisation préalable délivrée par le CNAPS, en cours de validité OU être titulaire d'une carte professionnelle délivrée par le CNAPS, en cours de validité.
- Être titulaire d'une habilitation électrique H0B0.

Objectifs de la formation :

- Savoir gérer un centre de vidéoprotection et analyser les images vidéo sur les écrans de vidéo protection.
- Être capable de repérer les anomalies et infractions commises.
- Pouvoir agir dans le respect de la loi.
- Maîtriser le fonctionnement de son matériel, tout en pouvant gérer les pannes mineures.
- Être en mesure de sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection.

Qualification à l'issue de la formation :

Certification d'Opérateur en Vidéoprotection, valant justificatif d'aptitude professionnelle pour obtention de la carte professionnelle « Opérateur de Vidéoprotection » :

- RNCP 37737 (niveau 4), délivré par D.G.F – OI, enregistrée le 19 juillet 2023.

Passerelle et validation par blocs de compétence :

- Aucune passerelle à ce jour.
- Aucune possibilité de validation par blocs de compétence à ce jour.

Suite de parcours :

- Renouvellement de la carte professionnelle obligatoire tous les 5 ans (MAC Agent de Vidéoprotection).

Débouchés :

- Opérateur en Vidéoprotection
- Agent de sécurité vidéo
- Opérateur vidéo sûreté

Evaluations :

- Epreuves théoriques : via questionnaires en fin de séquence, QCM blancs.
- Epreuves pratiques : Analyse de situations vidéoprotection filmées, rédaction de rapports, mise en situation dans un PC de vidéoprotection avec gestion des alarmes.
- Examen : QCM de questions contextualisées, analyse d'une situation de vidéoprotection filmée avec rédaction d'un rapport à disposition de monsieur l'OPI, mise en situation au PC vidéoprotection avec gestion des alarmes : intrusion, malveillance, incendie, terrorisme, réquisition, etc.*

Moyens pédagogiques :

- Documentation : Code de procédure pénale, CSI, code de déontologie ...
- PC Sécurité (alarme intrusion, main courante électronique, téléphones, émetteurs-récepteurs, SSI)
- Modèles d'imprimés : Registre de sécurité, consignations diverses, permis-feu...
- Système de vidéosurveillance incluant des caméras fixes et mobiles et un dispositif de visualisation dynamique
- Armes factices
- Magnétomètre
- Ordinateurs, tablettes
- Télévision

Méthodes pédagogiques :

Notre formation alterne Méthodes affirmative, démonstrative et active afin de permettre à nos stagiaires d'appréhender les connaissances et les savoirs que délivrent notre formation.

CDF EVOLUTION SAS au capital de 10 000 €

Siège social : 7 avenue Hurel Dubois – 60550 Verneuil en Halatte

09.72.60.32.20 – contact@cdf-evolution.fr

SIREN : 825369895 - NAF : 8559A - N°DECLARATION DIRECTE : 32 60 04178 60

Opérateur en Vidéoprotection (OVP)

V2024.01

inter

intra



Durée : 182 heures (dont 7 heures d'examen)

Nombre de participants :
Min 4 – Max 12

Lieux de formation :

Notre site de VERNEUIL EN HALATTE:
CDF EVOLUTION
7 avenue Hurel Dubois
60550 Verneuil en Halatte
Autorisation CNAPS :
FOR-060-2029-07-23-20240604790

*Nos sites sont accessibles et adaptés aux personnes handicapées
Porteur d'un handicap, merci de prendre contact avec notre référent Handicap :
Thomas NISSET.*

** Attention aucune compensation du handicap n'est prévue par le certificateur pour le passage des épreuves.*

Délai d'accès et calendrier :

30 jours (sous réserve de toutes les pièces justificatives et du nombre de candidat requis)

Nos tarifs :

A partir de 1500€ HT.

Contact :

Thomas NISSET

Responsable du centre de formation

09.72.60.32.21

contact@cdf-evolution.fr

Contenu de la formation :

Séquence 1 – Tronc Commun des Activités Privées de Sécurité

Environnement juridique de la sécurité privée : connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure, connaître les dispositions utiles du code pénal, application de l'article 73 du code de procédure pénale, maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques, respecter la déontologie professionnelle.

Gestion des premiers secours : savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premiers secours conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS.

Gestion des risques et des situations conflictuelles : savoir analyser les comportements conflictuels, savoir résoudre un conflit.

Transmission des consignes et informations : Réaliser une remontée d'informations, savoir transmettre des consignes.

Séquence 2 – Législation et Réglementation de la Vidéoprotection

Environnement juridique de la Vidéoprotection : Connaître les dispositions utiles encadrant l'activité de vidéoprotection, connaître la réglementation européenne et les autres règles encadrant la profession.

Séquence 3 – Assurer la sécurité des personnes, des lieux, des espaces ou des bâtiments à l'aide de la vidéoprotection et télévidéoprotection

Prévention des risques terroristes : détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes, alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention, alerter les secours.

Prévention des autres risques d'atteintes aux biens et aux personnes : Repérer et analyser les comportements à risque, alerter.

Séquence 4 – Vidéoprotection

Maîtrise du matériel : Connaître et maîtriser les différents systèmes de sécurité et outils de travail, maîtriser les systèmes d'exploitation.

Exploiter l'installation : Exploiter les informations véhiculées par les images, développer les capacités de vidéoprotection.

Séquence 5 – Principes de la République, comportement vis-à-vis du client, environnement des sites sensibles

Enseignement civique : Connaître les principes et valeurs de la République française.

Comportement vis-à-vis du client : Maîtriser la relation avec les interlocuteurs : clients, services de secours, services compétents de l'Etat, maîtriser la communication.

Environnement site sensible et site caractérisé sensible : Comprendre le cadre d'utilisation de la vidéoprotection dans le cadre d'une complémentarité avec les forces de l'ordre, exercer sous conditions avec accès sur la voie publique et dans le secteur privé, sites OIV.